

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 AVRIL 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Éric Dubuque, maire de Moffet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général – secrétaire-trésorier par intérim

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 20 h et adoption de l'ordre du jour.

04-16-157

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet revient sur l'assemblée générale de Tricentris, à laquelle il prit part le 14 avril dernier. Le préfet fait remarquer au conseil que le rapport annuel est entièrement imprimé sur du carton recyclé.

De plus, le préfet mentionne que Tricentris est un centre de tri qui dessert 205 municipalités membres et qui compte 300 employés. Également, selon Éco Entreprises Québec, c'est chez Tricentris que la récupération est la moins onéreuse, alors que les frais de traitement sont passés de 10,76 \$/tonne en 1999 à 8,01 \$/tonne en 2015.

Enfin, le préfet souligne que Tricentris traite plus de 200 000 tonnes de matières annuellement avec un chiffre d'affaires de 25 M\$.

D'un point de vue témiscamien, M. Warolin mentionne que la bonne qualité de recyclage qui provient du Témiscamingue est reconnue, mais que nous avons quelques particularités notamment au niveau des volumes de plastiques de fermes envoyés à Tricentris annuellement. Il faut donc continuer nos démarches d'amélioration continue et de sensibilisation auprès des citoyens.

04-16-158

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Denis Paquet
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

04-16-159

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

04-16-160

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 18 avril 2016.

Entente sur un nouveau contrat avec la directrice générale – secrétaire-trésorière – délégation d’un mandataire.

04-16-161

Le conseil des maires a pris connaissance du contrat de travail qui sera proposé à la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, M^{me} Lyne Gironne.

Considérant la résolution n^o 03-16-135, confirmant la réembauche de M^{me} Lyne Gironne à titre de directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue;

Considérant les 16 années d’expérience de M^{me} Lyne Gironne à la MRC de Témiscamingue, dont trois à titre de directrice générale – secrétaire-trésorière;

Considérant le professionnalisme et le dévouement de M^{me} Gironne, pour la MRC, au cours de ses 16 années;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu majoritairement

- ❖ De confirmer la date du 25 avril comme date de retour au travail de M^{me} Lyne Gironne;
- ❖ D’accorder à M^{me} Gironne un salaire annuel de 74 500 \$;
- ❖ D’accorder à M^{me} Gironne, en cas de résiliation de son contrat de travail, par la MRC, une indemnité de départ équivalent à un mois de salaire par année de services. Le montant calculé est rétroactif au 11 janvier 2013, date de sa 1^{re} nomination en tant que directrice générale – secrétaire-trésorière. L’indemnité maximale est de 12 mois;
- ❖ De mandater M. Arnaud Warolin, préfet, représentant de la MRC pour la signature du contrat de travail de M^{me} Lyne Gironne.

<u>Enregistrement du vote :</u>		
	Nombre	Population
Pour	18	12 483
Contre	1	2 587
M. Bernard Flébus (Ville-Marie), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d’égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

04-16-162

Recommandations du comité de travail du GAMME – Bonification de l’aide pour le projet de bornes de recharge pour le circuit électrique.

Considérant que le projet d’achats de quatre bornes électriques doit être financé à même le montant résiduel du Pacte rural 2014-2019, montant qui s’élève à 17 375,18 \$;

Considérant que le coût d'une borne de recharge standard est de 4 810 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation du comité de travail du GAMME que l'achat des bornes standards, pour les municipalités, se fasse à coût nul;

Considérant la demande de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre pour que la MRC contribue au projet de développement de la station-service Larochele;

Considérant le désir de la MRC de faire un projet-pilote avec la station-service Larochele, dans le cadre de son projet de développement;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De financer, à même le montant résiduel du Pacte rural 2014-2019 et le Fonds de développement du territoire (FDT), la totalité de l'achat des bornes de recharge électrique;
- ❖ D'allouer un montant de 4 810 \$ plus taxes, à la station-service Larochele, correspondant à l'achat d'une borne de recharge standard.

04-16-163

Recommandations du comité de travail du GAMME – Demande du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Afin de poursuivre ses investissements en Abitibi-Témiscamingue, le CALQ s'adresse à la MRC afin d'apparier ses investissements qui s'adressent aux artistes professionnels, aux écrivains et aux organismes artistiques. Auparavant, le CALQ négociait ses ententes avec la CRÉ. Chaque dollar investi par notre territoire sera apparié par le CALQ (50-50).

Éléments à prendre en considération :

- Le CALQ souhaite négocier avec la région, ainsi, l'entente négociée sera régionale et tous les partenaires financiers respecteront les mêmes modalités et le même appel de projets;
- L'appel de projets s'adressera uniquement aux artistes et organismes artistiques des MRC et/ou villes qui participent à l'entente;
- Le CALQ s'occupe entièrement de la gestion du programme et de l'appel de projets. Les partenaires financiers doivent uniquement entériner les recommandations du jury pour l'octroi des bourses;
- La promotion liée à cet appel de projets est entièrement gérée par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Sur notre territoire, une quarantaine d'artistes sont inscrits au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue avec un statut professionnel. Ces artistes ont donc accès à cet appel de projets. Aucune autre entente ne nous permet de soutenir la pratique artistique des artistes professionnels sur notre territoire;

- La redistribution des sommes pour cet appel de projets reste à définir. Il est possible que ce soit régional ou morcelé par territoire. Le CALQ travaille présentement un modèle au Bas-Saint-Laurent qui pourrait s'appliquer à notre territoire : ce modèle redonne minimalement à notre territoire le montant investi, mais pas nécessairement l'appariement du CALQ;
- L'argent de l'entente peut être alloué aux trois volets du programme (qui touchent les trois clientèles), ce qui permet de s'assurer de la flexibilité des investissements. Ainsi, l'argent n'est pas attaché à un volet particulier, mais peut être attribué selon la qualité ou la quantité des projets reçus dans les différents volets;
- Le CALQ souhaite signer une entente triennale, mais accepte de signer une entente annuelle pour 2016;
- Selon le CALQ, un montant de 10 000 \$ serait acceptable pour notre territoire. Ce montant serait apparié à parts égales par le CALQ, à même l'entente régionale;
- Rouyn-Noranda a signé une entente annuelle avec le CALQ pour cette année.

Considérant tous ces éléments;

Considérant la garantie, par le CALQ, que les artistes témiscamiens bénéficieront minimalement du montant alloué par la MRC de Témiscamingue, soit la somme de 10 000 \$;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu majoritairement

- ❖ D'octroyer un montant de 10 000 \$, à même le FDT, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin qu'il puisse poursuivre ses investissements en Abitibi-Témiscamingue. Ce montant est octroyé pour l'année 2016.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	15	13 316
Contre	4	1 754
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Prochaine étape :

Une rencontre sera organisée par le CALQ avec les partenaires intéressés dans notre région afin de discuter de la meilleure formule à adopter pour l'entente de l'Abitibi-Témiscamingue.

Plusieurs possibilités s'offrent au territoire quant à cette entente et le CALQ est ouvert à des modèles d'ententes spécifiques par région.

Les normes et les barèmes appliqués dans ce programme par le CALQ ont déjà été adoptés par le ministre de la Culture. Ainsi, le processus de ratification de l'entente régionale peut se faire facilement et rapidement.

04-16-164

Recommandations du comité de travail du GAMME – Planification stratégique du Témiscamingue.

Considérant la démarche entreprise par le comité de la Planification stratégique, dans lequel est activement impliquée la MRC, pour le renouvellement de la planification stratégique;

Considérant les coûts subséquents au renouvellement de cette stratégie;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer un montant de 5 000 \$, à même le FDT, au comité de la Planification stratégique du Témiscamingue, afin de l'épauler dans le processus de renouvellement de la Planification stratégique pour les années 2016-2021.

04-16-165

Cocktail d'ouverture dans le cadre du Salon du livre.

Le comité organisateur de la 40^e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se déroulera à Ville-Marie du 26 au 29 mai prochains, souhaite que la MRC s'implique pour la tenue du cocktail d'ouverture.

Considérant le caractère régional de l'événement;

Considérant que cet événement revient au Témiscamingue qu'une fois au cinq ans;

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. André Pâquet
et résolu majoritairement

- ❖ D'allouer un montant de 500 \$, à même le FDT, au comité organisateur de la 40^e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de l'aider dans l'organisation du cocktail d'ouverture.

<u>Enregistrement du vote :</u>		
	Nombre	Population
Pour	16	13 839
Contre	3	1 231

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Étude sur les regroupements municipaux – Projet de résolution.

04-16-166

En marge de l'étude sur les regroupements municipaux, entreprise par la MRC de Témiscamingue, cette dernière souhaite s'assurer de la participation et de l'adhésion à la démarche de l'ensemble des municipalités.

De plus, il a été mentionné et entendu que ce projet de résolution n'engageait en rien les municipalités à souscrire à quelconque projet de regroupement. La décision finale est une prérogative de chaque conseil municipal.

Le conseil des maires s'entend sur le projet de résolution suivant, à être transmis pour adoption, à l'ensemble des municipalités du Témiscamingue :

Considérant la résolution n° 11-15-491 adoptée par le conseil des maires à sa séance du 25 novembre 2015 concernant une démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux (résolution annexée aux présentes);

Considérant que plusieurs municipalités ont contracté divers modèles d'ententes intermunicipales avec d'autres municipalités, tel qu'en sécurité incendie, en eaux usées, en eau potable, en loisirs, en partage d'équipements, etc.;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de maintenir les services actuels et d'en améliorer l'efficacité;

Considérant que les élus municipaux ont intérêt à préparer leurs municipalités à affronter des défis de plus en plus importants en s'assurant que l'impact sur les citoyens et leurs comptes de taxes soit le moins lourd possible;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de _____ est intéressée à participer à la démarche de regroupement de services municipaux ou d'un regroupement municipal avec ses municipalités limitrophes;

Considérant que la démarche permettra de mettre en lumière les avantages et les inconvénients de différents scénarios de regroupement, selon ce que la municipalité retiendra comme modèle;

Considérant que la présente résolution n'engage en rien la municipalité locale à procéder à un regroupement de quelque nature qu'il soit, mais bien d'offrir sa collaboration pour que ses choix puissent être bien documentés selon les caractéristiques et les particularités de chaque municipalité, et ce, pour l'ensemble du territoire;

Il est proposé par _____
appuyé par _____
et résolu _____

❖ Que la municipalité appuie et collabore à la présente démarche;

- ❖ *Que la municipalité s'engage à fournir sa vision, à statuer sur le modèle de regroupement préconisé visant à revoir leur organisation et/ou leurs pratiques afin de rencontrer l'ensemble des responsabilités attribuées au milieu municipal;*
- ❖ *Que la municipalité fournira obligatoirement le questionnaire fourni par la MRCT pour faire connaître ses volontés pour son avenir afin de mettre en place les outils nécessaires pour y parvenir, à leur convenance.*

Au cours des prochaines semaines, la MRCT fournira un questionnaire à être complété par la municipalité, avec lettre explicative. Ce questionnaire est essentiel pour faire connaître la vision et les attentes de la municipalité.

Une rencontre sera organisée avec les DG afin de finaliser le questionnaire, et ce, au plus tard en août/septembre 2016. À partir des réponses obtenues de la part des municipalités, le comité de pilotage sera en mesure d'accompagner, documenter et réaliser leurs projets. Le travail sera réalisé « au cas par cas », sans attendre l'unanimité de l'ensemble des municipalités.

04-16-167

Demande de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le conseil des maires prend acte de la demande de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, à la MRC de Témiscamingue, de contribuer, à la hauteur de 6 500 \$/an pour les trois prochaines années, au financement de l'Observatoire.

Considérant les demandes répétées à la MRC de Témiscamingue, suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ), pour pallier au manque à gagner des organismes anciennement financés par la CRÉ;

Considérant que la MRC de Témiscamingue s'est vu confier plusieurs responsabilités sans pour autant constater une hausse de budget pour répondre à ces responsabilités;

Considérant que la MRC de Témiscamingue ne peut, financièrement, se substituer à la CRÉ pour les projets et organismes supportés par cette dernière;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ De refuser la demande de financement de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

04-16-168

Modification au règlement municipal 138-08-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des Centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil agissant à l'égard de son territoire non organisé, décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 138-08-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$/mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne, autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier dans la *Gazette officielle du Québec*.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la modification au règlement 138-08-2009, article 2, et d'imposer pour la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$/mois par numéro de téléphone, et ce, à compter du 1^{er} août 2016.

04-16-169

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

04-16-170

Gestion des matières résiduelles – Rapport des soumissions reçues et octroi d'un contrat concernant le transport de conteneurs de type « Roll-off » (Projet n° 03-2016).

Considérant l'appel d'offres public n° 03-2016, autorisé par le conseil des maires le 16 mars 2016, résolution n° 03-16-127, concernant le transport de conteneurs de type « Roll-off ».

La MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour le transport des conteneurs dans différents relais d'écocentre locaux (REL) sur son territoire vers son Centre de valorisation à Saint-Édouard-de-Fabre, selon deux options :

- Période de trois ans (du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019);
- Période de cinq ans (du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2021).

L'appel d'offres a été divisé en quatre parties correspondant aux quatre secteurs de la MRCT (Sud, Centre, Est et Nord). Chaque secteur a fait l'objet de soumissions différentes. Les soumissionnaires étaient libres de présenter des prix pour les secteurs de leur choix.

Les REL visés par le présent appel d'offres sont les suivants :

1. Secteur Sud : Kipawa et Témiscaming;
2. Secteur Centre : Lorrainville, Saint-Eugène-de-Guigues, Laniel (village) et Laniel (Baie Dorval);
3. Secteur Est : Fugèreville, Latulipe, Belleterre et Moffet;
4. Secteur Nord : Angliers, Guérin, Notre-Dame-du-Nord et Rémigny.

Sauf dans le cas de l'option B du secteur Nord, les transports sont prévus entre les différents REL (relais d'écocentre locaux) et le Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT). Ainsi, les frais de transport entre le CVT et le lieu d'enfouissement technique (LET), ainsi que les frais d'élimination au LET ne sont pas inclus dans notre appel d'offres.

Considérant les soumissions reçues et jugées conformes au devis de soumission (cahier des charges) du 16 mars 2016 :

Secteur Sud (2 soumissions reçues) :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.	36 516,06 \$	36 516,06 \$
2. Récupération de métaux Daniel Huot inc.	37 020,89 \$	37 020,89 \$

Secteur Centre (1 soumission reçue) :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.	14 992,74 \$	14 992,74 \$

Secteur Est (1 soumission reçue) :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.	8 738,10 \$	8 738,10 \$

Secteur Nord, option A – déchargement à Saint-Édouard-de-Fabre (1 soumission reçue) :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.	19 361,79 \$	19 361,79 \$

Secteur Nord, option B – déchargement à Rouyn-Noranda (1 soumission reçue) :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.	28 168,88 \$	28 168,88 \$

Total pour les quatre secteurs :

Soumissionnaire	3 ans	5 ans
1. 2937026 Canada inc. Transport Symkam enr.		
Avec option A	79 608,69 \$	79 608,69 \$
Avec option B	88 415,78 \$	88 415,78 \$

En ce qui concerne le secteur Nord, étant donné que les frais de transport sont moins élevés pour le déchargement au CVT à Saint-Édouard-de-Fabre, il est recommandé au conseil des maires de retenir l'option A. Toutefois, la MRCT peut revoir sa position et décider d'acheminer certains conteneurs de REL du secteur Nord directement à Rouyn-Noranda.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à Transport Symkam enr. étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le transport de conteneurs de type « Roll-off », pour les quatre secteurs (Centre, Sud, Est et Nord, selon l'option A – déchargement à Saint-Édouard-de-Fabre), au montant annuel de 79 608,69 \$, taxes incluses.

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

Le préfet et le directeur général par intérim, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre le fournisseur Transport Symkam enr. et la MRC de Témiscamingue.

L'entente est d'une durée de cinq ans, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2021.

04-16-171

Gestion des matières résiduelles – Transmission du projet de PGMR 2016-2020 modifié suite aux consultations publiques.

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 17 décembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;

Considérant que le projet de plan a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

Considérant que les consultations publiques ont eu lieu les 24, 30 et 31 mars 2016;

Considérant qu'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des consultations publiques et est transmis au conseil;

Considérant que, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de ces consultations publiques;

Considérant que ce projet de plan modifié et le rapport de consultation doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet de plan modifié, accompagné du rapport de consultation, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

04-16-172

Plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) – adjudication du contrat.

Rapport du comité de sélection

Les membres du conseil des maires sont informés que deux soumissions ont été déposées dans le cadre du processus d'appel d'offres public lancé récemment pour l'obtention de services professionnels visant la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Les soumissions reçues ont été déposées par les firmes suivantes (elles sont toutes les deux conformes) :

- WSP Canada inc. (bureau d'Amos);
- CIMA+ SENC (bureau de Rouyn-Noranda).

Les membres du comité ont procédé à l'évaluation des offres de services reçues. Puis, on a procédé à l'étape de l'ouverture de l'offre de prix pour toutes les offres de services ayant obtenu un pointage intérimaire de 70 et plus. Toutes les discussions du comité ont été faites dans le respect des dispositions applicables et dans le respect du principe d'égalité de traitement des soumissionnaires.

Soumissionnaires	Offres de prix
WSP Canada inc. (bureau d'Amos)	110 008 \$
CIMA+ SENC (bureau de Rouyn-Noranda)	138 505 \$

Afin de déterminer l'offre comportant le meilleur rapport « qualité/prix », on a procédé au calcul du rapport « qualité/prix » selon la formule prescrite par la loi (*Code municipal du Québec, article 936.0.1.1*). Voici la liste des pointages finaux obtenus par chaque soumissionnaire ayant obtenu le pointage intérimaire minimal requis :

Soumissionnaires	Pointage final	Rang
WSP Canada inc. (bureau d'Amos)	13.36	1
CIMA + SENC (bureau de Rouyn-Noranda)	10.25	2

Selon la loi, le contrat doit être accordé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final. Cependant, avant de procéder à l'adjudication du contrat, la MRC a reçu l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui paie la totalité des frais.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a obtenu une aide financière du ministère des Transports (MTQ) afin de réaliser un Plan d'intervention en infrastructures routières locales sur son territoire;

Considérant qu'un appel d'offres public a eu lieu en février 2016, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services en ingénierie, pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (étapes 4 à 7, les étapes 1 à 3 étant réalisés à l'interne par la MRC);

Considérant que la firme WSP Canada inc. s'est qualifiée dans le cadre dudit appel d'offres de par l'obtention du plus haut pointage, à la suite de l'analyse réalisée par le comité de sélection;

Considérant que l'offre de services de WSP Canada inc. a été déposée pour approbation, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que le MTQ, après validation de l'offre de services, a transmis à la MRC le 6 avril 2016, la lettre d'approbation permettant de débiter l'élaboration du PIIRL;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'adjuger le contrat d'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (étapes 4 à 7) de la MRC de Témiscamingue à WSP Canada inc., pour un montant de 110 008 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres n° 02-2016 de la MRC, de l'offre de services n° P16-11020-17 de WSP Canada inc. et des exigences du ministère des Transports (programme PIIRL);
- ❖ D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim (ou leurs substituts) à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication.

04-16-173

Demande à portée collective : correction de la décision 367374 du 20 juin 2011 : îlots déstructurés dans les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

Le 20 juin 2011, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) rendait la décision 367374 pour les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre. Cette décision comprend deux volets :

- L'identification de 25 îlots déstructurés permettant la construction de 147 nouvelles maisons ou chalets (en plus des 159 maisons existantes à l'intérieur de ces îlots);
- L'identification, dans le reste de la zone agricole de deux zones ou affectations : une affectation « agricole dynamique » dans laquelle sont interdites les nouvelles maisons non reliées à une ferme et une affectation « agroforestière » dans laquelle les citoyens peuvent toujours présenter des demandes à la CPTAQ pour de nouvelles maisons.

Ces deux affectations sont issues du schéma d'aménagement de la MRC. Or, dans sa décision 367374, la CPTAQ a utilisé les affectations qui apparaissaient dans l'ancienne version du schéma (1987), plutôt que la nouvelle version (2011). L'affectation « agricole dynamique » de 1987 incluait plusieurs terrains inutilisables pour l'agriculture (marécages, caps de roche) et plusieurs secteurs domiciliaires (exemple : chemin de la Gap), alors que la version de 2011 représente tous les terrains enregistrés au MAPAQ comme exploitations agricoles.

Cette utilisation des anciennes cartes, fait en sorte que plusieurs demandes de construction de maisons sont automatiquement refusées par la CPTAQ pour le seul motif qu'elles se situent dans l'affectation « agricole dynamique » de 1987 :

- Notre-Dame-du-Nord : Léon Caron/Gisèle Bédard (dossier 408639) : terrain vacant entouré de maisons sur le chemin de la Gap, desservi par l'aqueduc et l'égout, présence de droits acquis (maison en 1980);
- Notre-Dame-du-Nord : Guy Racine/Nadia Bernèche (dossier 409036) : terrain rocheux, sans perspective agricole;
- Notre-Dame-du-Nord : Serge Desjardins (dossier 361823) : terrain enclavé entre le lac, un chemin et un boisé, prolongement du développement du rang de la Gap;
- Notre-Dame-du-Nord : Roger Forest (dossier 410190) : le terrain comprend un grand stationnement en gravier, une plateforme de ciment de plus de 7 000 pieds carrés et plusieurs bâtiments à l'abandon;
- Saint-Édouard-de-Fabre : Alphonse Hamelin (dossier 407888) : terrain formé de gravier compacté, présence de droits acquis (maison en 1980).

Le 5 août 2015, le comité administratif de la MRC avait adressé une telle demande à portée collective à la CPTAQ. Dans une lettre datée du 23 mars 2016, la CPTAQ ne reconnaît plus la résolution du CA et exige une résolution du conseil des maires (alors que la demande de 2011 avait été initiée par une résolution du CA du 14 avril 2010).

En ce qui a trait à la justification de la demande en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, on peut dire que les affectations de 2011 représentent mieux le potentiel agricole des lots et l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole que les affectations de 1987. La présente demande s'inscrit très bien dans la démarche de révision du Plan stratégique du Témiscamingue qui a identifié la démographie et l'occupation du territoire comme un enjeu majeur des prochaines années.

Quant à l'article 61.1, il ne s'applique pas aux demandes à portée collective comme la décision 367374. De toute façon, la présente demande ne vise pas à autoriser les cinq projets ci-dessus, mais plutôt de permettre à la CPTAQ de les étudier et de ne plus les rejeter automatiquement.

Il est proposé par M. Alain Flageol
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ De faire une demande à portée collective pour corriger la décision 367374 (articles 59 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*). Il s'agit de corriger cette décision de 2011 en y intégrant la version de 2011 des affectations « agricole dynamique » et « agroforestière » en remplacement de la version de 1987. Il n'y a aucune raison que la CPTAQ continue d'utiliser une version périmée des affectations. Ces affectations (2011) ont été acceptées et jugées conformes aux orientations gouvernementales par tous les ministères, incluant la CPTAQ.

La présente demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et au Règlement de contrôle intérimaire.

La présente résolution sera envoyée à la CPTAQ avec :

- Un chèque de 287 \$;
- Un lien Internet vers le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : document dressant un portrait d'ensemble du milieu agricole;
- Un lien Internet vers le schéma d'aménagement révisé : affectations de 2011;
- Un tableau comparant les superficies des affectations de 1987 et de 2011;
- Un document exposant l'approche, les objectifs poursuivis et les mesures adoptées pour gérer et protéger la zone agricole.

04-16-174

Ensemencement du touladi.

Lors du conseil des maires du 16 mars 2016, des inquiétudes ont été soulevées en lien avec le taux de mortalité élevé des touladis suite à leur remise à l'eau.

Le conseil des maires prend donc acte de la documentation préparée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et transmise à la MRC par l'Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce document fournit trucs et astuces pour effectuer une remise à l'eau plus efficace et procurant de meilleures chances de survie pour le touladi.

04-16-175

Conférence sur la démographie

Le 12 avril dernier, plusieurs élus ont assisté à la conférence donnée par M. Pierre Bernier sur les enjeux démographiques.

Il en ressort de cette conférence que plus que jamais, le Témiscamingue et les décideurs qui l'habitent, devront travailler à trouver des pistes de solutions pour inverser la tendance des 30 à 40 dernières années. Il en va de l'avenir des citoyens du Témiscamingue.

04-16-176

GAMME du 23 mars dernier.

Bien qu'ils aient trouvé l'exercice très intéressant, plusieurs élus auraient aimé que le GAMME soit moins axé sur le loisir. Par contre, il est possible de faire des liens avec d'autres sphères d'activités du monde municipal, à partir des exemples donnés en loisir.

Fédération québécoise des municipalités (FQM).

04-16-177

Le préfet aborde en vrac certains dossiers touchant la FQM :

- Le préfet participera aux négociations entre la FQM et le gouvernement du Québec afin que tous les profits générés par la gestion des gravières/sablières et des baux de villégiature restent aux MRC;
- Il existe un service-conseil et d'aide en gestion des ressources humaines à la FQM qui est de plus en plus utilisé par les municipalités;
- Il y a une sous-utilisation du service d'achats en commun Optima. La FQM se penchera sur les raisons expliquant cette sous-utilisation.

04-16-178

Corporation de l'enseignement supérieur.

M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers, représentante de la MRC de Témiscamingue au sein de la Corporation de l'enseignement supérieur, présente le résumé de la dernière rencontre de la Corporation.

Au niveau de la présidence, c'est M. Normand Gingras qui accepta le mandat sur une base temporaire.

La directrice du Centre Frère-Moffet, M^{me} Marie-Luce Bergeron, est venue présenter une demande de lettre d'appui à la Corporation, après avoir présenté le plan de développement du Centre Frère-Moffet de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Les membres de la Corporation ont travaillé sur le plan d'action de la prochaine année. Aussi, le 14 juin les membres de la Corporation sont invités au focus group de la planification stratégique sur l'éducation, emploi et compétences. À noter que le développement de la Station de recherche à Notre-Dame-du-Nord fait partie du plan.

Des représentants de la FUQAT et de Desjardins sont venus discuter de l'organisation du tournoi de golf du 3 juin à Ville-Marie. C'est un bon moyen pour la Corporation de se faire voir. Donc, cette année il y aura un peu de couleur « locale ». Il est proposé que les membres de la Corporation donnent un coup de main à l'accueil.

04-16-179

Remplacement d'un membre sur le Comité municipal de Laniel.

Le Comité municipal de Laniel a pris acte de la démission d'un de ses membres. En vertu de la *Loi sur les élections municipales* s'il doit y avoir des élections générales en dedans de 12 mois, il n'y a pas besoin d'élection.

Or, puisque le Comité municipal de Laniel administre un TNO, cette disposition de la loi ne s'appliquerait pas.

En effet, en vertu de l'article 10 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le conseil de la MRC peut instituer, pour le territoire non organisé ou une partie de celui, un comité local formé de personnes élues. Il détermine alors le nombre de membres, la durée de leur mandat, les règles de leur élection et les règles de fonctionnement de ce comité.

Considérant la démission d'un membre du Comité municipal de Laniel;

Considérant les prochaines élections municipales prévues le 5 novembre 2017;

Considérant que c'est la MRC de Témiscamingue qui détermine les règles d'élections en TNO, en vertu de l'article 10 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le Comité municipal de Laniel à attendre les prochaines élections municipales, prévues en novembre 2017, pour combler le poste laissé vacant par la démission d'un de ses membres.

04-16-180

Demande d'appui de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Considérant que le Centre Frère-Moffet (CFM) est le centre de formation professionnelle le moins doté de l'Abitibi-Témiscamingue avec l'autorisation d'offrir seulement cinq programmes de formation qui mènent vers un DEP;

Considérant qu'en 2020, pour chaque tranche de 100 personnes âgées de 55 à 64 ans, seulement 56 jeunes âgés de 20 à 29 ans seront disponibles pour les remplacer sur le marché du travail;

Considérant que le Témiscamingue fera face à un important enjeu démographique, il nous apparaît plus que nécessaire d'avoir des outils de développement tel qu'une offre de formation professionnelle adéquate et diversifiée répondant au défi de l'adéquation formation-emploi-compétences;

Considérant que le CFM est un outil de développement incontournable pour le Témiscamingue et il doit pouvoir assurer sa pérennité;

Considérant le plan de développement du CFM qui vise l'obtention de cartes permanentes avec financement (7 DEP), l'obtention des cartes permanentes sans financement (DEP en production horticole et DEP en horticulture et jardinerie), le démarrage d'attestation d'études professionnelles (AEP) en lien avec les sept priorités régionales en termes d'adéquation formation/main-d'œuvre;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer le plan de développement du Centre Frère-Moffet qui prévoit une augmentation et une diversification de l'offre de formation professionnelle;
- ❖ De signifier notre appui au ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, et au ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Luc Blanchette.

04-16-181

Emplacement du conseil des maires de juin.

Pour la troisième année consécutive, les maires ont manifesté le désir de tenir la séance ordinaire du conseil des maires de juin dans une autre municipalité du Témiscamingue. Après l'Est témiscamien en 2014, à Fugèreville, le secteur Nord en 2015, à Rémigny, c'est dans le secteur Sud que les maires souhaitent tenir la séance.

Le maire de Kipawa, M. Norman Young, accepte de tenir la séance dans sa municipalité, à l'intérieur de la nouvelle salle communautaire de Kipawa. Cette séance se déroulera le 15 juin prochain.

Situation à Attawapiskat.

04-16-182

Le maire de Kipawa, M. Norman Young, souhaite que la MRC procède à l'envoi d'une lettre d'appui à la communauté des Premières Nations d'Attawapiskat, situé dans le Nord de l'Ontario ainsi qu'au député fédéral de l'endroit, M. Charlie Angus.

Cet appui est subséquent à la grave crise sociale qui sévit présentement à l'intérieur de cette communauté qui connut une vague de suicide importante au cours des derniers mois. Cette lettre aura comme objectif de démontrer la solidarité de la MRC de Témiscamingue envers la communauté et le député Angus qui travaille sans relâchement à améliorer la situation économique et sociale de cette communauté.

Dans le même ordre d'idée, le conseil des maires enverra une lettre à la ministre des Affaires autochtones et du Nord du Canada, M^{me} Carolyn Bennett, lui demandant une intervention rapide et déterminante afin d'améliorer rapidement les conditions de vie des Premières Nations d'Attawapiskat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De faire parvenir une lettre d'appui à la communauté d'Attawapiskat, plus précisément à la cheffe de la communauté, M^{me} Theresa Spence, et au député fédéral de Timmins-Baie-James, M. Charlie Angus;
- ❖ De faire parvenir une lettre à la ministre des Affaires autochtones et du Nord du Canada, M^{me} Carolyn Bennett, lui demandant des actions rapides et déterminantes afin d'améliorer les conditions de vie des Premières Nations d'Attawapiskat, à court, moyen et long terme

04-16-183

Motion de félicitations à la ferme Témistar.

À l'invitation de la propriétaire de l'entreprise, et mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues, M^{me} Édith Lafond, plusieurs membres du conseil des maires ont participé à la journée portes ouvertes, organisée sur son entreprise agricole.

L'objectif de cette journée était de faire visiter ses nouvelles installations, notamment le système de traite des vaches, entièrement robotisé, ainsi que le plan de compost à même le sol.

Les élus qui ont visité l'entreprise ont fortement apprécié l'expérience et tiennent à féliciter la ferme Témistar pour l'organisation de cette journée et le succès de son entreprise.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ De faire parvenir une motion de félicitations, de la part du conseil des maires, aux propriétaires de l'entreprise Témistar, M^{me} Édith Lafond et M. Richard Robert, ainsi que leurs enfants. Le conseil tient à souligner l'excellence de l'organisation de la journée portes ouvertes sur leur entreprise, notamment au niveau de l'accueil, ainsi qu'au niveau de la complétion et la réussite du plan de modernisation de leurs installations.

Motion de remerciement à M. Tomy Boucher.

04-16-184

Avec le retour prévu de M^{me} Lyne Gironne à titre de directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, le 25 avril prochain, le conseil des maires tient à remercier M. Tomy Boucher, qui assura l'intérim du 13 février au 24 avril 2016 inclusivement.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De faire une motion de remerciement à M. Tomy Boucher, qui assura la bonne conduite de la MRC de Témiscamingue à titre de directeur général – secrétaire-trésorier par intérim, du 13 février au 24 avril 2016.

04-16-185

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

04-16-186

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 18 mai 2016

Il est 21 h 55.

Arnaud Warolin, préfet

Tomy Boucher, directeur général –
secrétaire-trésorier par intérim

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.